



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Augmentation des capacités de production et de stockage d'hydrogène – SAS LHYFE – Bouin

En application de l'article L. 181-10 du code de l'environnement, une consultation du public est réalisée, conformément aux dispositions de l'article L. 123-19 de ce même code, du 31 octobre 2022 au 29 novembre 2022 sur la demande d'autorisation environnementale relative à la demande présentée par la société LHYFE sur le territoire de la commune de Bouin.

Le porteur de projet est la SAS LHYFE dont le siège social est situé au 1^{er}, Mail Pablo Picasso 44000 NANTES. Le dossier est suivi par Monsieur Benoît VRIGNON, responsable QHSE, benoit.vrignon@lhyfe.com.

Le dossier d'autorisation environnementale sans étude d'impact, sera consultable en version numérique sur le site internet des services de l'État en Vendée (*rubrique publications – enquêtes publiques et consultations du public – liste déroulante : Bouin*). Le dossier sur support papier pourra être consulté à la préfecture de la Roche-sur-Yon et à la Sous-Préfecture des Sables d'Olonne pendant toute la durée de la consultation.

Les observations devront être adressées par courriel à l'adresse suivante : pref-participationdupublic@vendee.gouv.fr (objet : SAS LHYFE Bouin).

Toutes observations transmises avant ou après la clôture ne pourra pas être prises en considération.

A la fin de cette consultation, une synthèse des observations sera rédigée par le service instructeur et permettra la prise en considération des observations avant décision. Cette synthèse sera consultable sur le site internet des services de l'État en Vendée. Le Préfet de la Vendée est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation sollicitée.